



## Contrat de travail signé mais non honoré

Par **claireclaire**, le **23/08/2013** à **15:32**

Bonjour

Courant juillet j'ai signé un contrat de travail avec une entreprise pour débuter début un mois et demi plus tard or après des recherches cette entreprise ne me semble pas sûre.

Aucun chiffre publié, autres sociétés du même dirigeant liquidées...

Je leur envoie donc 11 jours avant le début du contrat un recommandé les informant que je renonçais à cette embauche pour raisons personnelles. Le contrat prévoyait une période d'essai et j'ai préféré les avertir avant de commencer plutôt que le premier jour du contrat. Quel sont les risques encourus?

Par **P.M.**, le **23/08/2013** à **16:34**

Bonjour,

L'employeur pourrait vous réclamer des dommages-intérêts à condition qu'il puisse démontrer un préjudice subi par l'entreprise alors que vous avez agi comme il convenait de faire en prévenant dès que votre décision était prise...

Par **claireclaire**, le **23/08/2013** à **16:40**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, ces dommages intérêts sont calculés sur quelle base?

Mon recrutement s'est fait en direct via un site d'annonce gratuit et en dix jours (deux entretiens )mon ex futur employeur m'a fait parvenir une promesse d'embauche je considère qu'en le prévenant 11 jours avant je lui laisse le temps de se retourner.

Encore merci.

Cordialement.

Par **claireclaire**, le **23/08/2013** à **16:43**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, ces dommages intérêts sont calculés sur quelle base?

Mon recrutement s'est fait en direct via un site d'annonce gratuit et en dix jours (deux

entretiens )mon ex futur employeur m'a fait parvenir une promesse d'embauche je considère qu'en le prévenant 11 jours avant je lui laisse le temps de se retourner.  
Encore merci.  
Cordialement.

Par **P.M.**, le **23/08/2013** à **17:17**

C'est le Conseil de Prud'Hommes qui devrait en apprécier en fonction des éléments fournis par l'employeur mais il y a peu de risques à ce que vous y soyez condamné...

Par **claireclaire**, le **23/08/2013** à **17:42**

Merci pour tout. Cordialement.

Par **claireclaire**, le **27/08/2013** à **18:42**

Bonsoir,  
En fait l'entreprise ne va pas chercher le recommandé ?  
Que dois-je faire?  
Cordialement.

Par **P.M.**, le **27/08/2013** à **18:56**

Bonjour,  
A priori, vous avez accompli les démarches nécessaires que vous pourriez confirmer téléphoniquement ou par mail...

Par **claireclaire**, le **27/08/2013** à **19:18**

Bonsoir,  
En fait l'entreprise ne va pas chercher le recommandé ?  
Que dois-je faire?  
Cordialement.

Par **P.M.**, le **27/08/2013** à **20:21**

Déjà répondu...